

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 24 MARS 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-quatre du mois de Mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – M. Julien DINO – Mmes Maguy THOMAR – Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS Mmes Ghislaine GISORS (excusée) – Nadia CELINI (excusée) – MM. Patrice PIERRE-JUSTIN – Ebéné BRIGITTE (excusé) – Yvan MARTIAL (excusé) – Philippe SARABUS – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**MISE EN PLACE DU CONSEIL
PORTUAIRE DU PORT DE L'ANSE
DUMONT – DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CM-2016-2S-DAJ-20

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des ports maritimes et notamment les articles R.621-1 à R.64-4 et R.623-1 à R.623-4 ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée ou complétée ;

Vu la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n°2015-15/2èmeR/A2-B2 du 02 avril 2015 donnant délégation de compétences à la Commission Permanente ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n°2015-15/2èmeR/A2-B2 du 02 avril 2015 donnant délégation de compétences à la Commission Permanente ;

Vu la délibération n° 2015-163-51 de la commission permanente du Conseil Départemental en date du 09 juillet 2015.

Considérant la décision prise par le Conseil Départemental de constituer un Conseil Portuaire du canton n°8 LE GOSIER – Port de l'Anse Dumont.

Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal qui sera habilité à siéger au Conseil Portuaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De désigner les membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Titulaire : Jocelyn MARTIAL

Suppléant : Julien BONDOT

Article 2 : De donner tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

25 MARS 2016

Et publication ou notification
le

01 AVR. 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 24 mars 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Mise en place du Conseil du port de l'Anse DUMON - Désignation d'un représentant du Conseil municipal

Date de transmission de l'acte : 25/03/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 24/03/2016

Numéro de l'acte : CM20162SDAJ20 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160324-CM20162SDAJ20-DE

Date de décision : 24/03/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.6. Autres